

**19 février 2005.**

Comme vous l'avez certainement constaté, le site de l'ancienne décharge communale continue à être utilisé...Aujourd'hui il déborde.

Nous vous rappelons que pourtant cette décharge est fermée depuis le 21 novembre 2001 par arrêté municipal. De ce fait tous les contrevenants s'exposent aux poursuites prévues par les articles R 632 – 1 et R 635 – 8 du code pénal (amendes comprises entre 150 et 1 500 € , pouvant aller jusqu'à 3000 € en cas de récidive, confiscation du véhicule ...)

Pour éviter de tels désagréments diverses solutions ont été mises en place :

- la déchetterie d'Uzès (brochure informative disponible dans le hall de la mairie)
- bornes de tri sélectif
- la déchetterie de Fournès : ouverture prévue dès avril prochain

Nous sommes conscients que l'état actuel de l'ancienne décharge de Saint Hilaire est loin d'être dû aux seuls Saint Hilairois et nous prendrons à ce titre les mesures nécessaires afin d'en empêcher l'accès à quiconque : affichage d'interdiction, barrières protectrices aux différents accès, soutien de la gendarmerie... Seuls les véhicules chargés de la réfection nécessaire du site seront autorisés à y pénétrer.

Nous comptons sur la responsabilité civique de chacun pour améliorer et protéger notre cadre de vie.

**N° UTILES**

**Le Maire,**

**SICTOMU 04.66.22.26.11**

**DECHETTERIE 04.66.22.32.70**

**SECRETARIAT MAIRIE 04.66.37.28.25**